

Rapport de contrôle d'installations électriques à basse tension et à très basse tension

Exemplaire original

REF : 144_2024-82077_D01:01



Date du contrôle	Agent visiteur	Type de contrôle
23/10/2024 (10:30 - 11:25)	Sebastien Nicolay	Visite de contrôle (6.5.) Déroptions applicables: Installations électriques domestiques ancien RGIE (8.2.2.) Objet du contrôle: Demande dans le cadre d'une vente



Données générales

Adresse de l'installation	Clos de la Drève, 14 4287 Lincet
Type de locaux	Installation domestique - maison
Nombre de tableau	2
Propriétaire gestionnaire ou exploitant	CAZIN Christian

Données du raccordement

Code EAN / Nom du GRD	EAN: Non communiqué GRD:
Numéro de compteur	Compteur jour: 50134625-2007
Index	Jour: 54298,1 / Nuit: 89921,8
Courant nominal de la protection de branchement	Autre :21A
Type de coupure générale	Teco
Câble compteur - tableau	EXVB 4 x 16 mm ²
Tension nominale de service	3x400V + N - AC

Conclusion

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension. Le contrôle réalisé par Certinerie a porté sur les parties visibles de l'installation et normalement accessibles.

Une nouvelle visite de contrôle est à exécuter pour constater la disparition des infractions par le même organisme dans les 12 mois à partir de la date du présent procès-verbal.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Il y a lieu de tenir compte des remarques présentes dans le présent rapport.

Signature de l'inspecteur


Rapport de contrôle d'installations électriques à basse tension et à très basse tension

Exemplaire original

REF : 144_2024-82077_D01:01

Liste des infractions

Installation: Contrôle de l'installation électrique domestique

- Interrupteur(s) et/ou socle(s) de prise et/ou boîte(s) de dérivation ne sont pas fixés correctement. (1.4.)



- Du matériel électrique est présent dans un/des volume(s) qui ne lui est/sont pas autorisé(s) de la salle de bains/de douche. (7.1.5.3.)



- Il faut revoir la fixation d'un/des luminaire(s). (1.4 / 9.1)



- Les protections contre les chocs électriques direct et/ou indirect, ou les protections de l'installation électrique sont altérés. (9.5.)



- Il faut revoir l'introduction des conducteurs dans le matériel électrique. (4.2;5.3.4.2)



- Des canalisations électriques, en pose à l'air libre et/ou en montage apparent, ne sont pas fixées correctement. (5.2.)

Rapport de contrôle d'installations électriques à basse tension et à très basse tension

Exemplaire original

REF : 144_2024-82077_D01:01



- Les connexions et/ou dérivations sont à réaliser dans des boîtes prévues à cet effet. (-5.2.6)
- Raccordements et assemblage, les connexions ou dérivations des câbles ne sont pas effectués en conformité avec les règles de l'art, elles doivent être réalisées dans des boîtes de dérivation, des tableaux, aux bornes des interrupteurs ou des prises de courant ou dans les appareils d'éclairage. Les boîtes d'encastrement des prises et interrupteurs doivent être suffisamment larges pour y réaliser facilement les connexions. (5.2.6.1)



- Des conducteurs du type VOB ne sont pas placés sous conduit et/ou comme il se doit. (5.2.9.)
- Les boîtes de dérivation ne sont pas fermées - protection contre les contacts directs pas assurée. (5.2.6.1)



- L'indice de protection contre les contacts directs des luminaires, socles de prises et/ou interrupteurs n'est pas suffisant - il faut placer des globes, des caches, des couvercles adaptés. (4.2.2)



Système de mise à la terre

- Les canalisations principales d'eau et/ou de gaz internes au bâtiment, et/ou les colonnes principales du chauffage central et de climatisation et/ou les éléments métalliques fixes et accessibles qui font partie de la structure de la construction et/ou les autres éléments métalliques principaux ne sont pas connectés à la borne principale de terre. (4.2.3.2.;5.4.4.1.;8.2.1.;8.2.2)
- La prise de terre n'a pu être mesurée, elle sera à vérifier lors du prochain contrôle. (6.4.6.4; 6.5.7.2)
- La résistance de dispersion de la prise de terre n'a pas pu être mesurée car le sectionneur de terre n'était pas accessible, était cassé ou absent ou n'a pas pu être ouvert (écroux oxydés ou autre). (5.4.3.5.;5.1.5.)



- Le système de mise à la terre composé des prises de terre, des conducteurs de terre, des liaisons équipotentielles (principales et secondaires) et des conducteur de protection n'est pas conforme. (4.2.3.2, 4.2.3.4., 4.2.4.3.)

Rapport de contrôle d'installations électriques à basse tension et à très basse tension

Exemplaire original

REF : 144_2024-82077_D01:01

Tableau: TD cave

- La tension d'alimentation n'est pas indiquée clairement de manière apparente sur chaque tableau de répartition et de manoeuvre. (3.1.3.3.a)
- Les schémas unifilaires et/ou plans de position ne sont pas présents. (3.1.2.;6.4.6.;6.5.7.;9.1.2.)

Tableau: TD principal

- Les schémas unifilaires et/ou plans de position ne sont pas présents. (3.1.2.;6.4.6.;6.5.7.;9.1.2.)
- La résistance d'isolement de l'installation n'est pas suffisante. (6.4.5.1.)
- La tension d'alimentation n'est pas indiquée clairement de manière apparente sur chaque tableau de répartition et de manoeuvre. (3.1.3.3.a)

Liste des remarques**Installation: Contrôle de l'installation électrique domestique**

- Nous ne pouvons pas exclure qu'au dépôt des schémas il puisse y avoir d'autres infractions. (9.1.1.; 3.1.2)
- L'installation photovoltaïque n'a pas été contrôlée à la demande du client. (9.1.1.)

Remarque

- Les photos et exemples repris dans le présent rapport sont illustratifs et ne constituent pas une liste exhaustive des manquements rencontrés dans l'installation.
- L'habitation étant meublée et les plans n'ayant pas été fournis, il se peut que tout n'a pu être vérifié.

Tableau: TD principal

- *Il y a une installation photovoltaïque avec à priori des micro-onduleurs. Comme les plans et fiches techniques ne sont pas présents, il n'est pas possible de déterminer si il est nécessaire d'avoir un limiteur sur l'installation*

Rappel sur les prescriptions réglementaires

Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant de l'installation électrique est tenu :

- d'en assurer ou d'en faire assurer l'entretien ;
- de prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension soient en tout temps observés ;
- de conserver les documents, en ce compris le ou les rapports de contrôle, de l'installation électrique dans un dossier, de le tenir à disposition de toute personne qui peut le consulter et de mettre à disposition une copie de ce dossier à tout éventuel locataire ;
- de transmettre le dossier de l'installation électrique au nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant ;
- d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques ;
- de renseigner dans le dossier de l'installation électrique toute modification ou extension non importante survenue sur l'installation électrique ;
- de laisser réaliser par un organisme agréé un contrôle de conformité avant la mise en usage sur toute modification ou extension importante survenue sur l'installation électrique.
- si des infractions ont été constatées lors de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé afin de vérifier la disparition des infractions au terme du délai de un an. Dans le cas où, lors de cette seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du rapport de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

Rapport de contrôle d'installations électriques à basse tension et à très basse tension

Exemplaire original

REF : 144_2024-82077_D01:01

Données générales - Contrôle

Type de contrôle	<input checked="" type="checkbox"/> Visite de contrôle (6.5.)
Dérogations applicables/appliquées ancienne installation	<input checked="" type="checkbox"/> Installations électriques domestiques ancien RGIE (8.2.2.)
Objet du contrôle	Demande dans le cadre d'une vente

Contrôle du système de mise à la terre

Prise de Terre commune	Non
Les fondations datent	D'après le 1/10/1981
Type d'électrode de terre	Boucle
Type de boucle de terre	Conducteur plein
Conformité de la prise de terre	Conforme

Contrôle du système de mise à la terre

Mesure de la résistance de prise de terre possible ?	Non
--	-----

Contrôle du système de mise à la terre

Conformité du système de mise à la terre (conducteur de terre, liaisons équipotentielles et conducteur PE)	Pas OK
--	--------

Contrôle du système de mise à la terre

Test de continuité des conducteurs de protection, des contacts de terre et des appareils de classe 1 à poste fixe	Concluant
Continuité de l'équipotentialité et/ou des conducteurs de terre	Concluant

Contrôle du système de mise à la terre

Le contrôle boucles de défaut	Concluant
-------------------------------	-----------

Contrôle de l'installation

Donnée des installation	
Nom de l'installation	Contrôle de l'installation électrique domestique
Contrôle de l'exécution de l'installation électrique conformément aux schémas et plans	Pas présent
Conformité du choix et mise en oeuvre du matériel	
Conformité de l'installation	Non conforme
Contrôle visuel des machines et du matériel fixe, à poste fixe et/ou mobile pouvant présenter des dangers pour les personnes et les biens	
L'appareillage électrique fixe ou à poste fixe suivant n'est pas présent	<input checked="" type="checkbox"/> machine à laver <input checked="" type="checkbox"/> sèche-linge
Contrôle visuel des machines et du matériel fixe, à poste fixe et/ou mobile pouvant présenter des dangers pour les personnes et les biens	Non conforme
Contrôle de l'état (mode de pose, fixations, détérioration, connection et dérivation, ...) des canalisations et cables	
Contrôle de l'état (mode de pose, fixations, détérioration, connection et dérivation, ...) des canalisations et cables	Non conforme
Conformité des Lieux contenant une baignoire ou une douche (7.1), des piscines (7.2), des saunas (7.3)	
Conformité des Lieux contenant une baignoire ou une douche (7.1), des piscines (7.2), des saunas (7.3)	Non Conforme

Rapport de contrôle d'installations électriques à basse tension et à très basse tension

Exemplaire original

REF : 144_2024-82077_D01:01

Contrôle tableau(x)	
Description du tableau électrique	
Description du tableau / Nom	TD principal
Possibilité de couper de courant	Oui
Possibilité d'ouvrir le tableau ?	Oui
Photo tableau démonté	
=>Photo tableau	
Nombre de circuits terminaux	20
Plan et schéma	
Présence des plans et schémas ?	Non
Conformité du tableau et des repérages	
Conformité du tableau et des repérages	Non
=>Constatations	<input checked="" type="checkbox"/> La tension d'alimentation n'est pas indiquée clairement de manière apparente sur chaque tableau de répartition et de manoeuvre. 3.1.3.3.a
Conformité de la protection contre les chocs électriques	
Contrôle des mesures de protection contre les chocs électriques par contacts directs	Ok
Contrôle des mesures de protection contre les chocs électriques par contacts indirects	N.a.
Conformité des protections installées	
Adéquation entre les dispositifs de protection contre les surintensités installés et pontage interne	N.a.
Adéquation entre les dispositifs de protection contre les surintensités installés et les sections des circuits respectifs qu'ils protègent	Ok
Conformité des protections installées	OK
Conformité des câbles et canalisations partants du tableau	
Conformité des câbles et canalisations partants du tableau	OK
Mesure de l'isolement	
Valeur de la résistance d'isolement général (MΩ)	0,23
Conformité de la valeur de la résistance d'isolement général (MΩ)	Non
Circuits en défauts d'isolement	Coffret panneaux photovoltaïques
Contrôle DPCDR	
Présence DPCDR de tête	Oui
=>Nombre de DPCR en tête	1
Présence DPCDR supp	Oui
=>Nombre de DPCR supplémentaire à haute ou très haute sensibilité	1
Obligation d'avoir un DPCDR supp ?	Non
Conformité DPCDR	Oui
Conformité DPCDR supplémentaires	Oui
Contrôle du DPCR de tête: Diff de tête	

Rapport de contrôle d'installations électriques à basse tension et à très basse tension

Exemplaire original

REF : 144_2024-82077_D01:01

Marquage/Identification DPCDR de tête	Diff de tête
DPCDR de tête	<input checked="" type="checkbox"/> ID
DPCDR de tête (A)	<input checked="" type="checkbox"/> 40A
	<input checked="" type="checkbox"/> 300mA
DPCDR de tête (type)	type A
Test DPCDR de tête	OK
Contrôle du DPCR supplémentaire: Diff haute sensibilité	
Marquage/Identification DPCDR supp	Diff haute sensibilité
DPCDR supp	<input checked="" type="checkbox"/> ID
DPCDR supp (A)	<input checked="" type="checkbox"/> 40A
	<input checked="" type="checkbox"/> 30mA
Type de DPCDR supp	type A
Test DPCDR supp	OK
Contrôle tableau(x)	
Description du tableau électrique	
Description du tableau / Nom	TD cave
Possibilité de couper de courant	Oui
Possibilité d'ouvrir le tableau ?	Oui
Photo tableau démonté	
=>Photo tableau	
Nombre de circuits terminaux	11
Plan et schéma	
Présence des plans et schémas ?	Non
Conformité du tableau et des repérages	
Conformité du tableau et des repérages	Non
=>Constatations	<input checked="" type="checkbox"/> La tension d'alimentation n'est pas indiquée clairement de manière apparente sur chaque tableau de répartition et de manoeuvre. 3.1.3.3.a
Conformité de la protection contre les chocs électriques	
Contrôle des mesures de protection contre les chocs électriques par contacts directs	Ok
Contrôle des mesures de protection contre les chocs électriques par contacts indirects	N.a.
Conformité des protections installées	
Adéquation entre les dispositifs de protection contre les surintensités installés et pontage interne	OK
Adéquation entre les dispositifs de protection contre les surintensités installés et les sections des circuits respectifs qu'ils protègent	Ok
Conformité des protections installées	OK
Conformité des câbles et canalisations partants du tableau	
Conformité des câbles et canalisations partants du tableau	OK
Mesure de l'isolement	

Rapport de contrôle d'installations électriques à basse tension et à très basse tension

Exemplaire original

REF : 144_2024-82077_D01:01

Valeur de la résistance d'isolement général (MΩ)	4,7
Conformité de la valeur de la résistance d'isolement général (MΩ)	Oui
Contrôle DPCDR	
Présence DPCDR de tête	Oui
=>Nombre de DPCR en tête	1
Présence DPCDR supp	Non
Obligation d'avoir un DPCDR supp ?	Non
Conformité DPCDR	Oui
Contrôle du DPCR de tête: Diff de tête	
Marquage/Identification DPCDR de tête	Diff de tête
DPCDR de tête	<input checked="" type="checkbox"/> ID
DPCDR de tête (A)	<input checked="" type="checkbox"/> 40A
	<input checked="" type="checkbox"/> 30mA
DPCDR de tête (type)	type A
Test DPCDR de tête	OK

Rapport de contrôle d'installations électriques à basse tension et à très basse tension

Exemplaire original

REF : 144_2024-82077_D01:01